

ORDRE DU JOUR

POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI AURA LIEU LE JEUDI 13 FÉVRIER 2003 À 19 h, DANS LA SALLE DU CONSEIL

(VEUILLEZ FERMER LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS)

**18 h 15 COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION «À HUIS CLOS»
SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES
*Objet de la réunion : Questions de litige***

**19 h RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES**

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

{AUCUNE}

DÉLÉGATIONS

4. Rapport du directeur général des Travaux publics du 5 février 2003. au sujet de la présentation de Biodiesel.
(À TITRE D'INFORMATION)

- **M. Govindh Jayaraman, associé principal, Topia Energy Inc.**

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'Adjoint au maire se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PRIORITÉS : 12 FÉVRIER 2003

À cette étape de la réunion, le Président, Comité des priorités, rapportera toute question à soumettre à l'approbation du Conseil.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION : 11 FÉVRIER 2003

À cette étape de la réunion, le Président, Comité des priorités, rapportera toute question à soumettre à l'approbation du Conseil.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles C-1 à C-18 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAL

- C-1 Rapport n° 44, Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 23 janvier 2003.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)

- C-2 Rapport n° 12, Procès-verbal de la réunion du Comité des priorités du 12 février 2003.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) {PROCÈS-V. DÉPOSÉ}

- C-3 Report No. 12, Procès-verbal de la réunion du Comité de planification du 11 février 2003.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) {PROCÈS-V. DÉPOSÉ}

- C-4 Rapport sur le procès-verbal de la 2^e séance de consultation du public daté du 27 janvier 2003 - Budget de 2003.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

- C-5 Rapport n° 1, Procès-verbal de la réunion du Comité des finances du 28 janvier 2003.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)

- C-6 Rapport n° 13, Procès-verbal de la réunion du Conseil des bibliothèques du Grand Sudbury, daté du 21 novembre 2002.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

- C-7 Rapport n° 14, Procès-verbal de la réunion du Conseil des bibliothèques du Grand Sudbury, daté du 19 décembre 2002.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

- C-8 Rapport sur le procès-verbal de la réunion de l'Office de protection de la nature du district du nickel, daté du 15 janvier 2003.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

PROCÈS-VERBAL (suite)

- C-9 Rapport sur le procès-verbal de la réunion de la Société de logement du Grand Sudbury du 18 décembre 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-10 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Conseil des services policiers du Grand Sudbury du 18 novembre 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-11 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Conseil des services policiers du Grand Sudbury du 16 décembre 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-12 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions du 4 février 2003.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-13 Rapport n° 2, Procès-verbal de la réunion du Comité des finances du 4 février 2003.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)

SOUMISSIONS

- C-14 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 5 février 2003 au sujet de l'attribution de soumission : Contrat 2003-41 - Services de collecte des ordures ménagères : Zone 3
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C-15 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 31 janvier 2003 et accompagné de pièce jointe, au sujet de départs/nominations - Sudbury Metro Centre.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-16 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 5 février 2003 au sujet du drain de Macher-Perras.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-17 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 31 janvier 2003 au sujet d'un retrait du Fonds de réserve des bibliothèques
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS (suite)

- C-18 Rapport de la directrice générale intérimaire de la Santé et des services sociaux daté du 5 février 2003 au sujet du retrait des services de gestion - Pinegate.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

SONDAGE TÉLÉPHONIQUE

{AUCUN}

RÈGLEMENTS

2003-23A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU CONSEIL À L'OCCASION DE SON ASSEMBLÉE DU 13 FÉVRIER 2003

2003-24F 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2003-9F POUR APPROUVER LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX VOISINAGES DE 2002.

(Ce règlement corrige une année mentionnée dans le règlement 2003-9F).

2003-25A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER UNE POLITIQUE CONCERNANT LE CODE DE CONDUITE VISANT LES INSTALLATIONS MUNICIPALES

Résolution 2003-07 du Comité des priorités

2003-26A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER UNE POLITIQUE DE SERVICES AUX CITOYENS

Résolution 2003-08 du Comité des priorités

2003-27A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR NOMMER DES AGENTS D'EXÉCUTION DE RÈGLEMENTS POUR L'AÉROPORT DU GRAND SUDBURY.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

RÈGLEMENTS (suite)

(Ce règlement actualise la liste des agents d'exécution de règlements à l'aéroport du Grand Sudbury.)

- 2003-28P 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER LA MODIFICATION NUMÉRO 217 DU PLAN OFFICIEL POUR LA ZONE DE PLANIFICATION DE SUDBURY.

Recommandation 2003-2 du Comité de planification

(Cette modification se rapporte à un site particulier, tel qu'il apparaît dans le plan officiel; elle vise à permettre la création d'un lot résidentiel d'au moins 2 acres, sur la propriété en question qui est située à l'intérieur de la réserve agricole, selon le plan officiel, pour la zone de planification de Sudbury. C'est à cet effet que cette modification exempte la propriété en question, en ce qui concerne les exigences suivantes de l'article 8.18 f. v) du plan officiel:

1. Seul le propriétaire qui était inscrit quant à la parcelle de terrain, à la date de l'adoption du plan officiel (soit le 14 mars 1978) peut être autorisé à diviser la propriété - Andrea Blais, parcelle 4693 S. E. S. - 2650, rue Dominion, Val Therese)

- 2003-29A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE LOCATION AVEC L'ASSOCIATION DES MÉTIS ET AUTOCHTONES DE L'ONTARIO POUR LE CENTRE TRILLIUM, AZILDA.

Rapport du Comité de planification du 12 février 2003.

- 2003-30T 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR RÉGLEMENTER LE STATIONNEMENT SUR LES ROUTES DE SORTIE AU FEU DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY

(Ce règlement regroupe les règlements en matière de routes de sortie au feu des anciennes municipalités. Ainsi, le Conseil pourra désormais actualiser les annexes à mesure que s'ajouteront de nouveaux immeubles et de nouveaux sites)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

RÈGLEMENTS (suite)

- 2003-31A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR NOMMER DES AGENTS MUNICIPAUX
D'EXÉCUTION DE RÈGLEMENT AUX FINS
D'APPLICATION DES ARTICLES DU RÈGLEMENT 2001-
1 PORTANT SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET
L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT AINSI QUE DE
CEUX DU RÈGLEMENT 2003-30T PORTANT SUR LES
ROUTES DE SORTIE AU FEU

(Ce règlement actualise la liste des agents d'exécution de règlement).

- 2003-32T 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-2, PORTANT
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 5 février 2003.

(Ce règlement traite de la limite de vitesse sur des parties du chemin Algonquin, ainsi que des rues Countryside et Rockwood qui sont adjacentes à l'école publique du chemin Algonquin.)

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

- C-19 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 31 janvier 2003 et accompagné de pièce jointe, au sujet du statut du Comité consultatif sur l'élaboration et la liaison
(À TITRE D'INFORMATION)
- C-20 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 31 janvier 2003 au sujet du cautionnement de garantie des fonctionnaires municipaux, du 1^{er} janvier 2003 au 1^{er} janvier 2004.
(À TITRE D'INFORMATION)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

{AUCUN}

MOTIONS

R-1 **Présentée par le maire Gordon:**

ATTENDU QU'un récent sondage auprès des citoyens de la Ville du Grand Sudbury a clairement indiqué que l'infrastructure municipale se détériore, plus particulièrement les routes, à titre de priorité;

ET QUE le plan financier à long terme de la Ville du Grand Sudbury témoigne d'un déficit de financement de 193 000 000 \$ relativement à l'infrastructure routière, sur une période de dix ans;

ET QUE le réseau routier municipal dessert les automobilistes locaux et provinciaux, et qu'il fait partie intégrante de l'infrastructure de transport de l'ensemble de la province;

ET QUE l'infrastructure routière des diverses municipalités du Nord de l'Ontario se détériorent, plus particulièrement les routes et les ponts;

ET QUE le Programme de soutien aux municipalités de l'Ontario créé par la Province en 1995 pour remplacer les subventions municipales pour les routes, les subventions inconditionnelles et les subventions d'aide aux transports du Nord, s'est traduit par d'importantes pertes en matière d'aide provinciale pour l'infrastructure routière des municipalités;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville du Grand Sudbury demande avec insistance à la province de l'Ontario de mettre en place une aide de financement renouvelable à long terme pour le renouvellement de l'infrastructure à l'échelle municipale;

ET QUE l'on fasse parvenir des copies de cette résolution à l'Honorable Ernie Eves, premier ministre de l'Ontario, l'Honorable Norm Sterling, ministre des Transports, AMO, FONOM, NEOMA et tous les députés provinciaux locaux.

R-2 Présentée par le Conseiller Kilgour:

ATTENDU QUE la Ville du Grand Sudbury s'est engagée à maintenir un ensemble de valeurs correspondant à ce qui suit:

- Prestation de services de première qualité axés sur le citoyen
- Gestion entière et efficace des ressources dont nous avons la responsabilité
- Encouragement face à l'innovation et acceptation des risques
- Maintien d'une communication honnête et ouverte
- Creation d'un climat de confiance et d'un environnement de travail collégial
- Mesures actuelles dans l'optique des intérêts à venir

ET QUE la Ville du Grand Sudbury a choisi de:

- Promouvoir le bien-être de nos citoyens au sein d'une collectivité saine et stimulante et dans laquelle on se sent en sécurité
- Veiller au maintien et à l'amélioration de la santé de la collectivité sur les plans environnemental et écologique
- Assurer l'attrait de notre collectivité du point de vue de jeunes adultes susceptibles d'y établir carrière et famille
- Accorder la priorité aux enfants
- Présenter le Grand Sudbury au reste du monde comme étant une collectivité dynamique et vibrante

ET QUE la Ville du Grand Sudbury s'est donnée les priorités stratégiques suivantes:

- Adopter un modèle de régie qui soit approprié à la Ville du Grand Sudbury et une approche par la politique pour la gestion des questions d'intérêt
- Mettre en oeuvre les principes du mouvement de la santé au sein des communautés en favorisant l'élaboration de réseaux d'action communautaire et un cadre de travail qui soit propice au maintien de collectivités saines

ET QUE la Ville du Grand Sudbury envisage actuellement la possibilité de fermeture de plusieurs installations communautaires qui pourraient contribuer à répondre aux besoins futurs des citoyens de la Ville du Grand Sudbury, dans le contexte actuel où nous visons à atteindre nos objectifs dans le respect de nos priorités.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE que la Ville du Grand Sudbury reporte la fermeture de toute installation jusqu'à ce que soit établie une politique conforme aux exigences établies dans nos énoncés de perspectives d'avenir, assurant que nous répondons adéquatement aux besoins présents et futurs de nos citoyens.

ADDENDA

PÉTITIONS CIVIQUES

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 H.}

2003-02-07

THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL

GLORIA WARD
SECRÉTAIRE DU CONSEIL